



Peut-on manger la chair de son frère !

(Partie 1)

Que les Prières et le Salut d'Allah soient sur notre Prophète Moḥammed ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons !

Les croyants sont des frères

Le Seigneur révèle : ***(Les croyants sont des frères alors conciliez entre vos frères et craignez Dieu, ainsi bénéficierez-vous de Sa Miséricorde • Ô croyants ! Un clan d'hommes ne doit pas se moquer d'autres hommes car ils peuvent être meilleurs qu'eux, et un clan de femmes ne doit pas se moquer d'autres femmes car elles peuvent être meilleures qu'elles. Ne vous dénigrer pas et ne vous appelez pas par des sobriquets les uns les autres ; il est si vilain d'avoir un nom pervers après avoir embrasé la foi. Celui qui ne se repent pas fait vraiment partie des injustes. Ô croyants ! Évitez bon nombre de suspicions car certaines suspicions sont des péchés ; ne vous épiez pas et ne médisez pas les uns sur les autres ; plairait-il à l'un d'entre vous de manger la chair du cadavre de son frère ; cela vous serait plutôt répugnant alors craignez Dieu et sachez qu'Allah est Absolument et Tout Miséricordieux).***[\[1\]](#)

Ibn Kathîr a expliqué en exégèse à ce Verset : ***(Les croyants sont des frères)*** c'est-à-dire qu'ils sont tous frères en religion comme le Messager d'Allah (r) l'a déclaré : « *Le musulman est le frère du musulman ; il n'est ni injuste envers lui ni il ne le trahit.* »[\[2\]](#) D'après le recueil *e-Sahîh*, il (r) a dit également : « *Les croyants dans leur affection, leur miséricorde, et leur compassion réciproques, sont comme un seul corps ; si un membre se plaint, c'est tout le corps qui souffre de fièvre et d'insomnie.* » Il (r) a ensuite entrecroisé les doigts pour l'exprimer.

Selon ibn 'Omar (t), le Messager d'Allah (r) a dit : « *Le musulman est le frère du musulman ; il*

n'est ni injuste envers lui ni il ne le trahit. Allah vient en aide à quiconque vient en aide à son frère, et Allah soulagera d'un ennui le Jour de la Résurrection à quiconque soulage un musulman d'un ennui sur terre. Allah dissimulera les fautes le Jour de la Résurrection à quiconque dissimule les fautes d'un musulman sur terre. »[3] Le musulman n'est pas injuste envers son frère dans le sens où il ne le lèse pas dans ses biens ou dans ses droits, et où il ne porte pas atteinte à sa personne. Il ne le trahit pas en le livrant à son ennemi ou à son rival afin qu'il attente à sa personne en sa présence ou en son absence, et en ne lui portant pas secours.

Le *Hadith* signifie donc que les musulmans sont des frères et des associés solidaires les uns les autres et ils se complètent les uns les autres afin de consolider et d'achever l'édifice. « *Les croyants sont comme un édifice les uns envers les autres ; Ils se consolident les uns les autres. »*[4] Se rendre utile aux musulmans est un acte de dévotion au Seigneur ; à partir de là il est interdit d'être injuste envers son frère et de l'abandonner entre les mains des injustes et de leurs acolytes. L'esprit fraternel commande ainsi de venir en aide aussi bien à l'injuste qu'à la personne victime d'une injustice. Selon Anas, le Messager d'Allah (r) a dit : « *Viens en aide à ton frère qu'il soit injuste ou victime d'une injustice.*

- *Cher Messager d'Allah ! s'exclama l'un des présents, je peux bien venir en aide à une victime mais comment venir en aide à un injuste ?*
- *L'empêcher –ou lui interdire – de mal agir a-t-il expliqué, c'est lui venir en aide. »*[5]

Selon e-Nu'mân ibn Bashîr (t), le Messager d'Allah (r) a dit : « *Les croyants dans leur affection, leur miséricorde, et leur compassion réciproques, sont comme un seul corps ; si un membre se plaint, c'est tout le corps qui souffre de fièvre et d'insomnie. »*[6] La miséricorde réciproque signifie que les croyants sont miséricordieux les uns envers les autres en étant solidaires dans le bien et la piété comme le recommande le Verset : ***(Entraidez-vous à la piété et à faire le bien et ne vous entraidez pas au péché et à faire le mal)***. Ibn el Qaïyam a expliqué : « *Cela signifie que la vie en communauté et les rencontres doivent être basées sur l'entraide à la piété et à faire le bien. Chacun doit aider son prochain à y contribuer au niveau du savoir et des actes. »*

(alors conciliez entre vos frères) : Autrement dit entre les deux parties qui s'entretuent. E-Shawkânî a donné l'explication suivante : « *Cela concerne tout musulman qui se dispute et qui s'entretue avec son frère. Si le verset concerne deux personnes opposées, cela exprime qu'il incombe d'autant plus de concilier entre les parties adversaires dont le nombre est supérieur à deux. »*[7] ***(et craignez Dieu)*** : C'est-à-dire dans toutes vos affaires. ***(ainsi bénéficiez-vous de Sa Miséricorde)*** : Allah (l) confirme que Sa Miséricorde embrasse tous ceux qui Le craignent.

(Ô croyants ! Un clan d'hommes ne doit pas se moquer d'autres hommes car ils peuvent être meilleurs qu'eux, et un clan de femmes ne doit pas se moquer d'autres femmes car elles peuvent être meilleures qu'elles) : Allah (l) interdit de se moquer des autres, autrement dit de les mépriser et de les tourner en dérision comme le Messager (r) l'affirme de source certifiée : « *L'orgueil correspond à contester la vérité et à mépriser les hommes. »*[8] Il est donc interdit de dédaigner et

de faire preuve de dédain envers quiconque ; il est possible que la personne que l'on méprise soit plus honorable auprès d'Allah (l). Par ailleurs, le Seigneur interdit de s'injurier les uns les autres et de se donner des mauvais surnoms qui ne sont pas agréables à entendre pour la personne concernée. **(il est vilain d'avoir un nom pervers après avoir embrasé la foi)** : c'est pourquoi, Allah a qualifié le fautif de pervers. Selon Abû Huraira (t), le Prophète (r) a dit : « *Il suffit pour être mauvais, de mépriser son frère musulman.* »[9] Au sujet de ce Verset, el Baghawî a commenté : « *Ne faites pas de la médisance les uns sur les autres et ne vous injuriez pas les uns les autres.* »[10] **(Ne vous dénigrer pas les uns les autres)** : ne vous injurier pas les uns les autres. Selon 'Abd Allah, le Prophète (r) a dit : « *Le croyant n'est pas injurieux, pervers, grossier, et il n'est pas porté à maudire.* »[11] Selon Mujâhid, ibn 'Abbâs a dit : « *Si tu veux parler des défauts de ton prochain, parles d'abord des tiens.* »[12]

(ne vous donnez pas des sobriquets les uns les autres) : cela consiste à donner un surnom à quelqu'un ou selon 'Ikrima à appeler son frère : « *Hé pervers ! Hé hypocrite ! Hé mécréant !* » D'après el Hasan, pour interpellé un Juif ou un chrétien converti à l'Islam les gens s'écriaient : « *Hé Juif ! Hé chrétien !* » La révélation est alors venue bannir cette pratique. Pour 'Ata, un sobriquet correspond à toute désignation qui consiste à exclure ton frère de la religion, comme par exemple : « *Hé chien ! Hé âne ! Hé porc !* »

Or, Allah a interdit toute forme de préjudice à travers le Verset : **(Ceux qui font du tort aux croyants et aux croyantes alors qu'ils n'ont rien fait, sont les auteurs d'une calomnie et d'une faute évidente)**. [13] Allah (l) nous informe que d'imputer aux croyantes et aux croyants ce dont ils sont innocents dans le but de les dénigrer et de les mépriser, c'est commettre une énorme calomnie et un péché terrible par-là même.

Selon ibn Mas'ûd (t), le Messager d'Allah (r) a déclaré : « *Injurier le musulman c'est de la perversion tandis que le tuer c'est de la mécréance.* »[14] La perversion correspond à transgresser l'autorité d'Allah et du Messager. Au regard de la religion, c'est pire que la simple désobéissance. Injurier c'est insulter quelqu'un et dire du mal de lui. Selon Hakîm ibn Sa'd, j'ai entendu dire 'Alî : « *Ne soyez pas prompts à répandre les nouvelles et à ne soyez pas indiscrets car vous allez bientôt rencontrer des malheurs et des troubles terribles.* »[15] Il fait allusion au fait de répandre la débauche et de ne pas s'empêcher de trahir et de divulguer les secrets les plus intimes, en se mêlant de la vie privée des autres.[16]

Selon 'Iyâdh ibn Himâr, le Messager d'Allah (r) a déclaré : « *Allah m'a révélé : soyez humbles de façon à ce que personne ne s'acharne sur son frère ou ne se montre supérieur à lui.*

- *Cher Messager d'Allah ! Ai-je demandé, vois-tu si quelqu'un m'insulte ou cherche à m'abaisser devant tout le monde, m'est-il permis de lui répondre ?*
- *Les personnes qui se rendent les insultes sont des démons qui se font des assauts réciproques et qui se lancent des mensonges.* »[17]

Les assauts réciproques correspondent à des offenses verbales au cours desquelles chacun accuse son adversaire à tort.[18] **(Celui qui ne se repent pas fait vraiment partie des injustes)** :

pour avoir transgressé les interdits d'Allah et avoir refusé de se repentir.

(Ô croyants ! Évitez bon nombre de suspicions car certaines suspicions sont des péchés) : à travers ce Verset, Allah (I) enjoint à Ses serviteurs croyants d'éviter bon nombre de suspicions qui correspondent aux accusations non fondées et à suspecter sans raison sa famille (son épouse), ses proches, et les gens en général. Le fait est que certaines de ses suspicions sont des péchés purs. 'Omar (r) ibn el Khattâb aurait dit : « Tu dois te faire une bonne opinion de la parole de ton frère croyant dans la mesure où il est possible de l'interpréter en bien. » selon 'Abd Allah (t) son fils : « J'ai entendu dire le Prophète (r) alors qu'il tournait autour de la Ka'ba : tu es si pure ! Ton parfum est si pur ! Tu es si illustre ! Et tellement sacré ! Mais par Celui qui détient l'âme de Moḥammed entre Ses Mains ! Le croyant est encore plus sacré auprès d'Allah (I) que toi au niveau de ses biens et de son sang ; il faut se faire uniquement une bonne opinion de lui. »[\[19\]](#)

Selon Abû Huraira, le Messager d'Allah (r) a déclaré : « Méfiez-vous de la suspicion car la suspicion est le pire des mensonges. Ne vous abusez pas (dans vos transactions), ne vous enviez pas, ne vous haïssez pas, ne vous rivalisez pas les uns les autres, et ne complotez pas les uns contre les autres. Soyez plutôt des frères ô serviteurs d'Allah ! »[\[20\]](#)

Sufiân e-Thawrî a dit : « Il y a deux sortes de suspicions ; l'une d'entre elles qui consiste à faire état de ses impressions est un péché ; l'autre qui consiste à ne pas en faire état n'est pas un péché. » **(car certaines suspicions sont des péchés)** : E-Shawkânî a commenté à ce sujet : « C'est la raison pour laquelle il fut enjoint précédemment d'éviter bon nombre de suspicions car certaines d'entre elles consistent tout simplement à se faire une mauvaise opinion des gens biens. »[\[21\]](#)

À suivre...

Par : Karim Zentici

<http://mizab.over-blog.com/>

[\[1\]](#) Les appartements ; 10-11

[\[2\]](#) *Hadith* authentique.

[\[3\]](#) Rapporté par el Bukhârî (2442) et Muslim.

[\[4\]](#) Rapporté par Muslim (6528), selon Abû Musa.

[\[5\]](#) Rapporté par el Boukhârî (5/98).

[\[6\]](#) Rapporté par el Bukhârî (6011) et Muslim (6529).

[7] *Fath el Qadîr*.

[8] Rapporté par Muslim (91), selon ibn Mas'ûd.

[9] Rapporté par Muslim (2564).

[10] *Tafsîr el Bawawî*.

[11] *Hadith* authentique ; voir : *Silsilat el Ahâdîth e-Sahîha* de l'Albânî (320).

[12] Ce *Hadith* cité par ibn Kathîr dans son exégèse a été jugé faible par *Sheikh* el Albânî ; voir : *el Adab el Mufrad* (328).

[13] *Les coalisés* ; 58

[14] Rapporté par el Bukhârî (48) et Muslim (218).

[15] La chaine narrative de cette annale est authentique ; voir : *el Adab el Mufrad* de *Sheikh* el Albânî (p. 117).

[16] Voir : *el Adab el Mufrad* (p. 117).

[17] *Hadith* authentique ; voir : *Silsilat el Ahâdîth e-Sahîha* (570).

[18] *Silsilat el Ahâdîth e-Sahîha* (570).

[19] Rapporté par ibn Mâja ; *Sheikh* el Albânî considère qu'il est authentique en regard des autres *Hadith* qui viennent le consolider ; voir : *Sahîh e-Targhîb wa e-Tarhîb* (2/630).

[20] *Hadith* authentique ; voir : *Sahîh el Jâmi'* (2679).